

[Français]

AIR CANADA

LES PRINCIPES RELATIFS AU BILINGUISME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports) qui, s'adressant à l'Association des gens de l'air, aurait, apparemment, promis de maintenir le centre de formation des pilotes à Montréal et également de s'assurer que les effectifs d'Air Canada seraient toujours conformes à la réalité linguistique du Canada. Ma question, monsieur le Président, est la suivante: Est-ce que le ministre a donné des directives précises et des directives écrites à Air Canada? Dans l'affirmative, a-t-il l'intention de les déposer à la Chambre? Et dans la négative, comment le ministre va-t-il s'assurer que ce ne sont pas seulement des vœux pieux du ministre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous avons effectivement, samedi soir, déclaré à Québec que nous nous attendions à ce que la Société Air Canada applique les principes qui sont prévus en termes de bilinguisme au sein de la Société par rapport aux proportions de la population francophone du pays. Nous avons invité également la Société à tenir compte au niveau de la formation des pilotes et du personnel du centre de Montréal par rapport au principe du bilinguisme. Nous n'avons pas, jusqu'à maintenant, donné de directives et nous n'avons pas à donner de directives écrites dans ce sens à la Société Air Canada. Je pense qu'elle a bien pris note des remarques et des observations du ministère des Transports. Et nous allons prendre éventuellement des mesures tout au moins aussi valables que celles qu'a prises l'ancien gouvernement pour appliquer le même genre de politique.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre d'État (Transports) est supposé avoir un mandat pour s'occuper particulièrement des questions québécoises. Je voudrais savoir du ministre ce qu'il a fait et ce qu'il entend faire précisément pour s'assurer que Montréal va redevenir la plaque tournante importante du transport international?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais signaler à l'honorable député que je n'ai pas de mandat précis pour les questions du Québec. Nous partageons, l'honorable ministre des Transports et moi-même, les dossiers du ministère.

Quant à la question précise, il n'appartient pas au gouvernement du Canada de définir qui doit être de Montréal ou de Toronto ou d'une autre ville ce que vous appelez la plaque tournante du transport. Le rôle de l'économie canadienne actuellement définit le maximum ou la majorité des opérations à Toronto, et c'est à partir de cette réalité que la Société gère ses opérations. Si la réalité économique du pays devait changer, les orientations de la compagnie devront prendre la même

Question orales

orientation. Mais encore une fois, il n'appartient pas au gouvernement du Canada de définir que Montréal soit ou non la capitale du transport, pas plus que Toronto.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE—LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Comme le sait le ministre, nous comptons au Canada plus de 1,500 producteurs de betteraves sucrières et pour la première fois en quinze ans, les producteurs du Québec, du Manitoba et de l'Alberta travaillent de concert, contrairement à ce qui se passait sous le gouvernement précédent qui dressait ces producteurs les uns contre les autres.

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question?

M. Thacker: Le ministre peut-il promettre à ces agriculteurs que le cabinet prendra une décision cette semaine?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous avons la réponse. Les questions ont fusé de toutes parts à la Chambre. Ce matin, j'ai pu rencontrer les représentants de ces producteurs et j'ai compris que le secteur regroupait une vaste gamme d'activités économiques, car des producteurs, des députés provinciaux et des membres de Chambres du commerce ont mis la main à la pâte. La question intéresse également des représentants des travailleurs. Je tiens à assurer au député que nous tiendrons compte de tous les points de vue avant d'arrêter notre décision et que nous tâcherons de le faire le plus tôt possible.

* * *

● (1500)

LE MULTICULTURALISME

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Multiculturalisme. Si on en croit son ministère, le Programme de communications interculturelles vise à aider les organismes multiculturels dont les activités favorisent la compréhension interculturelle, surtout dans les petites villes canadiennes.

Depuis quelque temps, les fonds se font rares dans la région de l'Ontario, mais les fonctionnaires du ministère ont assuré aux responsables que les barèmes de financement ne seraient pas réduits cette année. Cependant, il est soudain devenu évident depuis quelques jours que les barèmes seront réduits. Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi les plans sont soudainement modifiés et pourquoi on songe à réduire l'aide financière aux organismes multiculturels, au moment même où les dispositions de la Constitution concernant l'égalité doivent entrer en vigueur?